



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/921  
S/1998/436  
28 mai 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ARABE ET FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Points 36, 37 et 87 de l'ordre du jour  
QUESTION DE PALESTINE  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT  
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ  
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES  
ISRAËLIENNES AFFECTANT LES DROITS  
DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN  
ET DES AUTRES ARABES DES  
TERRITOIRES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 26 mai 1998, adressée au Secrétaire général  
par les Représentants permanents de l'Égypte et de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de porter à votre attention la déclaration du Président de la République française, Monsieur Jacques Chirac, et du Président de la République arabe d'Égypte, Monsieur Hosni Moubarak, dénommée "Appel pour la paix des Présidents français et égyptien", adoptée à l'issue de leur rencontre à Paris le 18 mai 1998.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et le texte de la déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 36, 37 et 87 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la France  
auprès des Nations Unies

(Signé) Alain DEJAMMET

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Égypte  
auprès des Nations Unies

(Signé) Nabil ELARABY

ANNEXE

Appel pour la paix du Président de la République française  
et du Président de la République arabe d'Égypte, lancé à  
Paris le 18 mai 1998

Nous, Présidents de la République arabe d'Égypte et de la République française, exprimons notre extrême préoccupation au sujet de l'impasse persistante dans laquelle se trouve le processus de paix au Proche-Orient dans tous ses volets. Nous sommes en particulier gravement préoccupés par le manque de progrès sur le volet palestinien, en dépit des réels efforts accomplis par les États-Unis d'Amérique, que nous avons soutenus comme un pas vers la relance du processus de paix. À cet égard, nous saluons la réaction positive des Palestiniens aux dernières propositions américaines. Nous lançons un appel pressant au Gouvernement israélien pour qu'il réponde maintenant de manière positive et constructive à ces propositions. Tout retard supplémentaire dans la reprise du processus de paix ne peut mener qu'à davantage de frustrations qui à leur tour déboucheraient inévitablement sur la violence et l'instabilité, ainsi que les derniers développements l'on montré.

Nous réaffirmons solennellement notre attachement au processus de paix lancé à Madrid. Nous croyons fermement que la sécurité ne peut être assurée que par l'établissement d'une paix juste, durable et globale au Proche-Orient, sur la base de la mise en oeuvre loyale des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, de même que sur les principes agréés à Madrid, notamment l'échange de la terre contre la paix et la réalisation des droits politiques légitimes du peuple palestinien. Selon nous, cela devrait mener à l'accomplissement du droit pour le peuple palestinien d'établir son propre État indépendant sur la base de son droit à l'autodétermination. En outre, nous soulignons la nécessité absolue de respecter strictement et loyalement les accords signés dans le cadre du processus d'Oslo et de s'abstenir de mesures unilatérales contredisant ces accords et ces principes, en particulier la colonisation. Nous exprimons aussi le besoin urgent d'une reprise des négociations sur les volets syrien et libanais, en nous appuyant et en nous fondant sur les progrès qui ont été réalisés entre les parties concernées.

La Conférence de Madrid et les progrès qui ont suivi avaient suscité un espoir extraordinaire pour les peuples qui avaient été trop longtemps privés de leurs droits et de la possibilité de vivre dans la paix et la sécurité. Une part significative du chemin a déjà été courageusement parcourue en vue d'atteindre ces objectifs. Nous ne pouvons accepter des conditions qui amèneraient un retour à la frustration, à la tension et à la violence. Nous lançons un appel solennel pour que soient surmontées les considérations à courte vue afin de répondre dans un espoir de responsabilité au défi historique de la paix.

C'est là la volonté unanime de la communauté internationale qui a donné au processus de paix au Proche-Orient la plus haute priorité dans l'espoir que le règlement israélo-arabe serait conclu avant la fin du siècle. Nous soulignons la responsabilité croissante de toutes les puissances internationales, en particulier les États-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie,

pour qu'elles persévèrent dans leurs efforts en vue de surmonter les obstacles qui bloquent la reprise et le succès du processus de paix au Proche-Orient dans tous ses volets.

Nous avons examiné plusieurs alternatives dans ce sens. Nous proposons une conférence des pays résolus à sauver la paix. Cette conférence maintiendrait et confirmerait tous les principes et accords existants. Elle saisirait ensuite les protagonistes pour donner un nouvel espoir, un nouvel élan au processus de paix. Nous allons conduire des consultations approfondies avec tous nos partenaires concernés par ce projet.

-----